

Duquesne University

## Duquesne Scholarship Collection

---

I/D Information Documentation (French)

ID and Anima Una

---

10-1-1982

### 1982 Vol. 32 Supplément : Décisions du Conseil général élargi de 1982

Equipe généralice

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/id-fr>

---

#### Repository Citation

Equipe généralice. (1982). 1982 Vol. 32 Supplément : Décisions du Conseil général élargi de 1982. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/id-fr/36>

This Article is brought to you for free and open access by the ID and Anima Una at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in I/D Information Documentation (French) by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

## DECISIONS DU CONSEIL GENERAL ELARGI DE 1982

Supplément à I/D n° 32, octobre 1982

### LES NOUVELLES CONSTITUTIONS

Le Conseil Général Elargi recommande au Comité de rédaction de suivre, en règle générale, le plan concernant les Constitutions proposé par la Commission préparatoire. Il se prononce pour le maintien des deux premières parties des Règles latines; elles seront présentées en latin avec une traduction.

Le Comité de rédaction fera appel, éventuellement, à deux spécialistes en Droit Canonique comme Consultants.

Le Conseil Général étudiera, avec le Comité de rédaction, la possibilité d'établir un horaire qui permettra de faire deux rédactions; la seconde rédaction devra être terminée en octobre 1985, en vue du Chapitre Général de 1986.

Les Constitutions devront :

- insister sur la complémentarité entre l'apostolat, la consécration et la vie commune;
- éviter toute antinomie ou dichotomie entre l'apostolat et la vie consacrée;
- parler de Justice et Paix ou de « la libération de l'homme » comme d'une partie intégrante de l'évangélisation, et non comme d'une œuvre parmi d'autres;
- parler de la pauvreté comme d'un mal à extirper; les confrères seront conscients des causes de la pauvreté et travailleront à les faire disparaître;
- insister sur la solidarité, particulièrement dans le domaine des finances, à tous les niveaux: entre les membres d'une même communauté, entre les communautés, les Districts et les Provinces;
- ne pas restreindre le concept de la vie commune aux communautés exclusivement Spiritaines mais tenir compte d'autres formes (cf. V.S.89);
- insister sur l'importance de « la révision de vie » dans la vie du Spiritain quels que soient les termes employés pour la décrire;
- ne pas réduire au minimum les droits des Frères et leur identité dans une Congrégation cléricale;
- parler d'une manière très positive de la Pauvreté et de la Chasteté comme étant des signes et des valeurs du Royaume.

Le Conseil Général envisagera, dans une perspective d'avenir, la possibilité de constituer des circonscriptions d'un genre nouveau. A cette fin, il formera, si nécessaire, un sous-comité.

### LA VIE DE COMMUNAUTE

Pour les deux prochaines années, il convient de discerner et de fixer quelques objectifs prioritaires dans l'animation des communautés.

Le C.G.E. souhaite qu'une étude soit faite sur les tensions: religieux/missionnaire, travail/vie, apostolat/communauté, exigences communautaires/exigences apostoliques; cette étude reprendra la pensée de Libermann dans le contexte du renouveau communautaire.

Les participants au C.G.E. réaffirment qu'ils s'engagent à construire des communautés dans lesquelles chaque membre sera accueilli avec une attention respectueuse. Ils prennent cet engagement parce qu'ils ont été convaincus par leur expérience qu'une telle fraternité de vie et de prière aidera les confrères à donner le meilleur d'eux-mêmes dans leur apostolat Spiritain d'aujourd'hui. Ils demandent que l'animation communautaire, à tous les niveaux de la Congrégation, soit comprise dans ce sens.

Le C.G.E. propose que le document sur la Vie de Communauté (CGE/82/3) et le document « Pour vivre en Fraternité » (CGE/82/18) soient étudiés par les Supérieurs Majeurs au cours de leurs prochaines réunions régionales et que des objectifs à l'échelle des régions soient définis pour les prochaines années.

### LES PRIORITES ET LES SITUATIONS D'URGENCE

(Le Rapport du Supérieur Général)

#### Les Priorités.

Le Conseil Général Elargi demande :

- aux Supérieurs Majeurs de répondre autant que cela est possible aux appels en faveur du Pakistan (3 équipes de 3 ou 4 confrères chacune), en faveur du Paraguay (3 confrères de plus), en faveur de l'Angola (renforcement des diocèses de Lubango et de Saurimo et du personnel pour la formation); ils méritent actuellement la solidarité toute particulière de la part de la Congrégation entière;
- au Conseil Général de définir à nouveau les critères qui ont conduit à faire le choix des priorités mentionnées ci-dessus; ceci pour pouvoir évaluer des choix à faire dans l'avenir.

#### Les Situations d'urgence.

Le Conseil Général Elargi :

- reconnaît l'urgence des besoins des missions en Guinée-Bissau, Tambacounda, Kongolo, Mexique et Rose Hill (Maurice); il les recommande au Conseil Général afin qu'il s'en occupe tout spécialement;

- s'engage de nouveau à aider sérieusement les Nouvelles Fondations et les Jeunes Provinces et à leur exprimer sa solidarité;
- demande à toutes les réunions de Supérieurs Majeurs de mettre ces besoins particuliers de la Congrégation sur le programme des réunions régionales où l'on pourra traiter de situations d'urgence avant de s'adresser au Conseil Général;
- recommande à tous les Supérieurs Majeurs les appels à l'aide aux réfugiés venant de différents pays d'Afrique;
- exprime son admiration aux confrères de la Province de Pologne dans leur situation difficile et les assure de sa solidarité et de son appui;
- demande au Conseil Général d'élaborer des critères aussi clairs que possible qui lui permettront d'entreprendre de nouvelles initiatives; certaines tensions seront alors évitées car tous connaîtront les « règles fondamentales » sur lesquelles ces nouveaux projets sont basés et entrepris au niveau du gouvernement central dans les efforts qu'il fait pour être attentif aux appels qui lui viennent de situations nouvelles;
- considère de première importance le fait de clarifier ce qu'on entend par « les valeurs de l'internationalité » dans la Congrégation. Cette clarification est particulièrement nécessaire dans le domaine de la formation; il est important que le Conseil Général continue à préciser ces valeurs et à les équilibrer avec d'autres valeurs;
- demande que « la Proposition Fribourg » soit étudiée par le Conseil Général avec d'autres propositions et d'autres possibilités pour une formation internationale;
- salue l'initiative prise par Kimmage qui a lancé un cours de formation permanente pour les Spiritains anglophones et il demande au Conseil Général de poursuivre ses efforts pour l'aider le mieux possible;

### Justice et Paix.

Le C.G.E. demande au Conseil Général d'accorder une attention particulière à la coordination de l'information et à la collaboration avec d'autres Instituts; qu'il poursuive ses efforts pour conscientiser et motiver les confrères en ce qui concerne « Justice et Paix ».

## LES FINANCES

Le Conseil Général Elargi :

- est en faveur du rétablissement d'un certain genre de contributions à verser à la Maison Généralice pour l'aider à résoudre les problèmes financiers de l'Administration Générale elle-même et pour lui permettre également de répondre aux demandes venant des Nouvelles Provinces et des Fondations;
- demande à l'Administration Générale la formation d'une Commission pour l'étude de notre système financier et pour faire des propositions concrètes, tout en tenant compte des suggestions faites par le C.G.E.;
- demande à l'Administration Générale de poursuivre sa façon de gouverner actuelle, mais, si possible, de diminuer les dépenses tout en maintenant l'efficacité découlant de ce genre d'animation.

## LA PLANIFICATION

Le Conseil Général Elargi :

- se prononce contre l'ouverture d'un bureau spécial de planification à la Maison Généralice;
- appuie et encourage fortement le Conseil Général à poursuivre un programme de planification dans la Congrégation selon les principes du modèle présenté dans le document « Vers une planification »; qu'on en confie la responsabilité à l'un des Assistants;
- demande qu'on développe si nécessaire les services à la Maison Généralice afin d'y inclure un service de recherche et de planification;
- prend conscience qu'une décision réaliste d'entreprendre la planification implique que la direction lui consacre 25% de son temps et qu'elle exige des dépenses considérables; l'animation des circonscriptions en vue de la planification fait partie de la tâche des Visiteurs, car planifier sans animer représente une perte de temps;
- pense que les circonscriptions doivent s'engager à prendre elles-mêmes la responsabilité de la planification à leur niveau;
- propose que les premières démarches dans le processus de la planification soient faites — et, peut-être, doivent être faites — par des experts pris en dehors de la Congrégation;
- constate que :
  - a) la planification doit tenir compte de la distinction d'une part et de l'intégration d'autre part entre la communauté et les œuvres et les œuvres des communautés et celles des individus;
  - b) la planification est nécessaire si nous voulons effectuer le désengagement et nous porter vers des situations de périphérie dans un effort de collaborer avec le Conseil Général quand il cherche du personnel;
  - c) l'engagement de la Congrégation avec les Eglises Locales et son intégration avec elles, font partie du processus de la planification.

## LES NOUVELLES FORMES DE COLLABORATION

Le Conseil Général Elargi :

- approuve et apprécie le rapport du Conseil Général sur le développement des nouvelles formes de collaboration et sur les expériences qui sont en cours dans différentes circonscriptions;
- demande que lorsque de nouveaux projets sont envisagés et évalués, on tienne compte du personnel qui serait éventuellement disponible grâce à de nouvelles formes de collaboration.